



Extrait du site : Ville De Port Saint Louis du Rhône

<http://portsaintlouis.fr/maison-de-services-au-public>

Maison de services au public

- Mairie - Services Municipaux -



Date de mise en ligne : vendredi 15 décembre 2017

Copyright © Ville De Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC - MSAP

Permanences d'accès au droit, gratuites et confidentielles 4, Rue Jean Rouget - 04 42 86 37 97

La Maison de Service au Public est un service municipal qui centralise en un lieu unique différents services visant à accompagner les usagers dans diverses démarches de la vie quotidienne : prestations sociales ou accès au droit, logement, santé, médiation sociale, familiale ou numérique. Elle a pour mission :

- d'informer le public,
- d'aider à constituer des dossiers pour les envoyer auprès de différents organismes (CAF, Pôle emploi, MSA, ...),
- de faciliter l'usage des procédures électroniques avec l'accès à un point internet,
- de préparer et organiser les rendez vous avec les différents intervenants qui assurent les permanences.

N'hésitez pas à pousser la porte de cette maison qui est la votre

POINT ACCÈS INTERNET

Gratuit et accessible les jours d'ouverture de la MSAP- permet aux personnes ne disposant pas d'outils informatiques d'effectuer toutes les démarches administratives en ligne.

Les permanences :

- **Les consultations juridiques** : Tous les 2e et 4e lundis de 14 h à 17 h sur rendez-vous (pas de permanence pendant les vacances de Noël, de Pâques et d'été)
- **Le conciliateur de justice** : Tous les 1ers lundis de 14 h à 17 h sur rendez-vous
- **L'aide aux victimes avec l'Association « Apers »** : Tous les 3e lundis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h sur rendez-vous
- **Le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF)** et le Point d'appui des étrangers : Tous les 1ers et 3e lundis de 14 h à 17 h sur rendez vous
- **Le Délégué du Défenseur des Droits** : Tous les 3ème mercredis de 10h à 12h sur rendez vous
- Uniquement sur convocation judiciaire : **Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)** antenne d'Arles. Service pénitencier d'insertion et de probation (SPIP) de Tarascon.
- **Médiation Familiale et Sociale** avec Espace Médiation : Tous les 1er et 3eme jeudis du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 17h sur rendez-vous.
- **Écrivain public** avec l'Association « Améli » : Tous les 2e et 4e jeudis de 10 h à 12 h sur rendez-vous
- **Médiation Numérique** avec IMEDIAS : Accompagnement au numérique tous les mercredis et vendredis de 14h à 17h avec ou sans rendez vous
- **Agence D'Accès et de Maintien Au Logement (ADAMAL)** : Tous les jeudis de 13h30 à 17h sur rendez vous au 04 42 11 02 80
- **Le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)** : Tous les 1ers et 3e mercredis de 14 h à 17 h sur rendez-vous au 04 42 55 13 77
- **Agence Départementale d'information au Logement (ADIL)** : Tous les 3eme vendredis du mois de 13h30 à 17h sur rendez vous
- **CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) : Permanence tous les mardis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

Maison de services au public

- **Un Conseiller en droit Notarial** : permanence tous les 4ème jeudis du mois de 9h00 à 12h00
- **CARSAT** : Permanence sociale de la CARSAT Sud Est. Tous les 2e et 4e mardis du mois de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Sur rendez vous au : 04 90 91 77 46 ou au 06 87 01 31 76
- **UDAF** : Tous les 1er mercredis du mois de 14h à 17h
- **Conseillère Départementale** : Tous les 3ème mercredis du mois de 9h à 12h sur rendez vous au 04 13 31 16 11
- **Député** : Tous les 1er mercredi du mois de 9h à 11h30 sur rendez vous
- **Anciens combattants et victimes de guerre** : Tous les mercredis de 10 h à 11 h
- La **FNACA** Fédération nationale des anciens combattants Algérie-Maroc-Tunisie : Sur rendez vous au 04 42 86 24 04

[Feuilleter la brochure de présentation](#)